



## PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, le collège Saint Joseph est doté d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** en cas de risques majeurs :

- Risques naturels liés à la météo : tempête, vent violent, ...
- Risques technologiques : nuage toxique, explosion...
- Risques liés au transport de marchandises dangereuses
- Situations d'urgence particulières : intrusion de personnes étrangères, attentats...

Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun, en attendant l'arrivée des secours. Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre collège ; il est testé chaque année.

La mise en service de ce Plan doit nous permettre :

- D'anticiper, par une réflexion collective, les mesures à prendre en cas d'accident majeur dans ou près du collège.
- D'informer les familles sur la marche à suivre
- De sensibiliser les élèves sur l'ensemble des mesures liées à la sécurité dans le collège.

Vous trouverez, au verso de cette feuille, les informations destinées à vous renseigner sur les consignes à respecter, les bons réflexes à avoir et la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Le Chef d'Etablissement

André REVEILLER

# INFORMATION DES FAMILLES

## INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

**En cas d'alerte**



**N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.**

**Ecoutez la radio.  
Respectez les consignes des autorités.**



**FREQUENCE France Inter : .....88.3.....Mhz  
(à compléter)  
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :  
.....Alouette FM 92.8 et France Bleu Loire Océan 101.8.....Mhz  
(à compléter)**

**N'allez pas chercher votre enfant à l'école  
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.  
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu  
dans son école ou son établissement.**



**Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.  
Laissez les libres pour que les secours  
puissent s'organiser.**



**Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives  
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par  
exemple, grâce à des téléphones mobiles).**